

ANNEXE

RÈGLEMENT :

- 7h : accueil des exposants, installation des stands sur les emplacements attribués
- 8h ouverture de la buvette : boissons chaudes et fraîches, snacking toute la journée
- 9h : ouverture du Vide grenier au public
- 17h : fermeture du Vide grenier, nettoyage des emplacements et dépôts des déchets à l'endroit désigné à cet effet

- Chaque participant est responsable de son stand, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Chaque exposant doit respecter les règles qui régissent un vide grenier. A savoir entre autres : **vente d'objets personnels et usagés.**
- Chaque exposant s'engage à retirer son véhicule de l'emplacement après déchargement
- **ATTENTION !!! Si vous ne vous présentez pas avant 8h30 et que vous ne contactez pas les organisateurs, votre emplacement pourrait être attribué à un autre exposant. Sans remboursement.**
- **Aucune voiture ne sera autorisée à entrer dans l'enceinte du vide grenier de 8h30 à 17h. Le démontage des stands ne doit pas être effectué avant 17h pour des raisons de sécurité et de respect envers le public et les autres exposants.**
- La vente d'objets neufs est interdite à moins de présenter un numéro de Siret
- Le non-respect du règlement vous exclura de la manifestation sans remboursement de votre emplacement.

- Les organisateurs sont à votre écoute à la buvette toute la journée.